



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MA
Arrondissement de FONTAINEBLE

Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le
ID : 077-217701614-20220916-C1209202204-DE

COMMUNE DE DORMELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° 04-12/09/2022

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : Mercredi 07 Septembre 2022

DATE DE PUBLICATION : Jeudi 15 Septembre 2022

Le douze septembre deux mil vingt-deux, à vingt heures trente à la Mairie-Salle du Conseil, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

ETAIENT PRESENTS :

Mmes MEGNIEN Marie-France, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, BUC Isabel, LEMBERTON Nadine, Mrs LARGILLIERE Francis, CROSNIER Philippe, MASNADA Bernard, MIGATA Bernard, ROUQUETTE Jean-Michel, VERRIELE Pascal, ODE Sylvère, AURICH-DANNA Serge

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mme URION-NOËL Hélène pouvoir à Mr LARGILLIERE Francis

ETAIENT ABSENTS :

Mmes LAQLACH Widiane, ASSELIN Valérie,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mr MIGATA Bernard.

ASSAINISSEMENT : ACTUALISATION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Conseil Municipal décide d'actualiser la participation à la taxe d'assainissement collectif des propriétés soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées en application de l'article L1331-7 du code de la santé publique.

La participation est exigible à compter de la date du raccordement au réseau public de la collecte des eaux usées de l'immeuble.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal passe au vote :

- Pour une participation de 3 500 €

POUR : 03

CONTRE : 09

ABSTENTION : 01

- Pour une participation de 5 000 €

POUR : 07

CONTRE : 04

ABSTENTION : 02

DECIDE de fixer à 5 000 € la participation à la taxe d'assainissement collectif.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme
A DORMELLES, le 15 Septembre 2022

Le Maire,
Francis LARGILLIERE

